

ENTREZ
DANS LA BOUCLE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Vendredi 2 juin 2023

STOP
BVD

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



GDS
Manche



RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2022



SECTION BOVINE

Édition des ASDA / Adhésions.....	p.3	Paratuberculose / Besnoitiose.....	p.9
Dépistages généralisés / Varron....	p.4	Suivi des avortements.....	p.10
Tuberculose bovine.....	p.5	Qualité du lait.....	p.11
IBR.....	p.6	Installation et regroupements de cheptels.....	p.12
Mouvements de bovins.....	p.7		
BVD / Néosporose.....	p.8		



SECTION OVINE ET CAPRINE

Adhésions / Recherche de la Brucellose.....	p.14
Aide au diagnostic.....	p.15



SECTION PORCINE

Le cheptel porcin de la Manche / La délégation de service public.....	p.17
SDRP / Peste Porcine Africaine.....	p.18



SECTION APICOLE

Déclaration de ruchers / Luttes collectives.....	p.20
---	-------------



SECTION ÉQUINE

2022 : la genèse des actions.....	p.22
-----------------------------------	-------------



TOUTES SECTIONS

Formations, interventions et information.....	p.24-26	Gestion de la qualité.....	p.29
Qualité de l'eau.....	p.27	Membres du Bureau.....	p.30
Suivi des producteurs fermiers.....	p.28	Carte des conseillers de secteurs.....	p.31
Rassemblements.....	p.28	Cotisations 2022/2023.....	p.32

SECTION BOVINE





Édition des ASDA

Le GDS est en charge de l'édition des documents sanitaires. Ces ASDA sont vertes ou jaunes pour les ateliers d'engraissement dérogatoires (veaux de boucherie, taurillons, etc.). Lorsqu'un élevage est déqualifié, des laissez-passer rouges sont édités pour une destination vers l'abattoir uniquement.



3 799 DAP

- Documents d'Accompagnement de la Prophylaxie - **(3 982 en 2021 soit - 4,6 %)** ont été édités sur la campagne.

98,1 % des éleveurs sont à jour de leur prophylaxie bovine **(97,6 % en 2021)**.

305 233 ASDA vertes **(305 343 en 2021)**.

50 863 ASDA jaunes **(50 971 en 2021)**.

Adhésions

Le nombre de bovins, tout comme le nombre de cheptels, diminue dans le département. Malgré cette baisse, le taux d'éleveurs adhérents reste stable et le taux de bovins adhérents passe de **90,9 % à 91,4 % en 2022**.

5 485

élevages bovins dans la Manche **(5 753 en 2021, soit - 4,7 %)**.

4 803

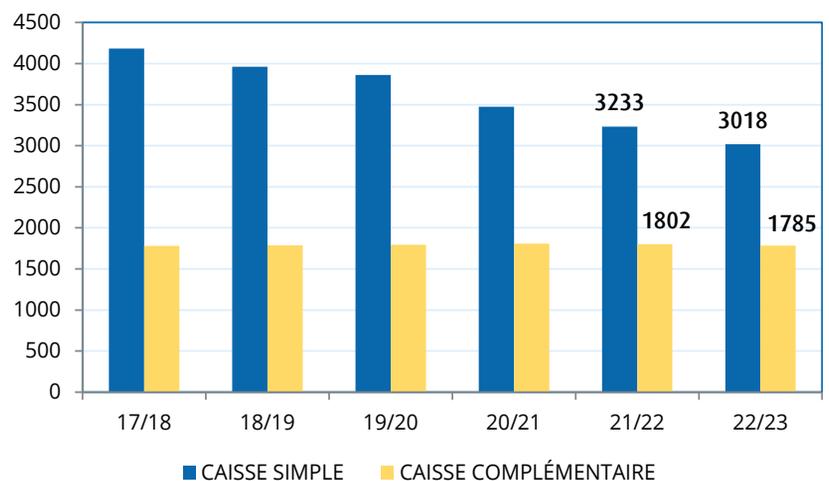
cheptels adhérents **(5 035 en 2021)**

642 072

bovins cotisants **(656 348 en 2021)**

- Un taux d'adhésion à la Caisse Complémentaire en **légère hausse**. Plus de 54,9 % des bovins sont adhérents à cette caisse **(53,6 % en 2021)**.

Nombre d'adhérents au GDS 50 - Section bovine

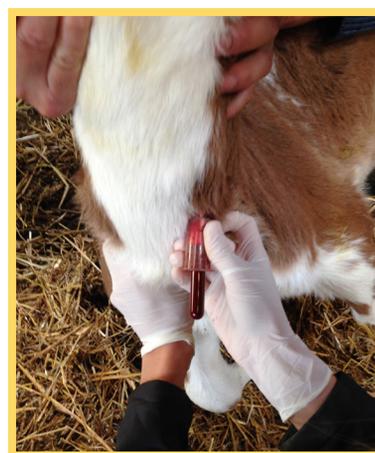
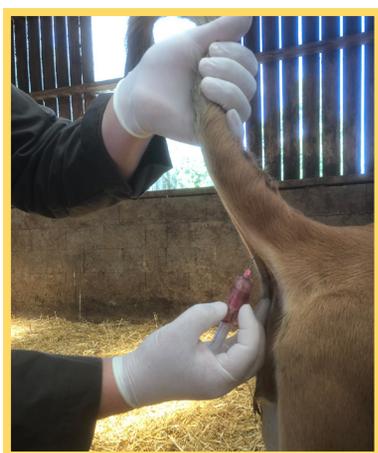




Dépistages généralisés

Ces recherches sont exigées par la réglementation et permettent l'entretien de la qualification des cheptels et l'édition des ASDA.

	DÉPISTAGE		RÉSULTATS
	Cheptels laitiers	Cheptels non laitiers	
BRUCELLOSE	2 683 analyses lait	18 432 analyses sang	Aucun foyer
LEUCOSE	567 analyses lait	3 737 analyses sang	Aucun foyer



Varron

Le Varron est la larve d'une mouche qui vit dans l'organisme des bovins. Cette larve sort au printemps en perçant la peau du dos pour donner naissance après mue à une mouche, qui va pondre au cours de l'été sur les poils des bovins. Le Varron a fait l'objet d'un plan d'éradication national. La lutte repose sur la surveillance d'éventuelles recontaminations.

La campagne 2021/2022 a consisté en une surveillance sérologique sur un échantillon de lait du tank pour les troupeaux laitiers et sur les sérums de prophylaxie IBR pour les troupeaux allaitants. **39 cheptels de la Manche** ont été contrôlés et tous sont négatifs (**42 en 2021**).

Dans le cadre de la surveillance des introductions de bovins issus de cheptels à risque, **181 bovins** d'origine étrangère ont été traités contre le Varron à l'introduction (**39 en 2021**).





Tuberculose bovine

En 2022 :

- **2 Zones de Prophylaxie Renforcée (ZPR)** dite « de surveillance » dans la Manche, autour des pâturages de 2 élevages infectés découverts en 2021,
- **114 élevages concernés sur la campagne 2021/22** pour la réalisation d'intradermo tuberculinations (IDC). Aucun cas d'infection n'a été relevé.

Entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022 dans la Manche, **93 cheptels** ont été concernés par un Arrêté Préfectoral de Mise sous surveillance (APMS) contre **121 en 2020/2021** :

Liés au prophylaxies sur les 2 ZPR	À la suite de suspicions en abattoir	Sur des cheptels en lien épidémiologique
40	42	11

Enjeu : le maintien du statut « indemne » pour la France

La France a été déclarée officiellement indemne de Tuberculose bovine en 2001. Pourtant, cette maladie est toujours présente sur notre territoire et le nombre de foyers en élevage a connu, au milieu des années 2000, une hausse inattendue, notamment en Côte-d'Or et dans le Sud-Ouest. **Des cas ont d'ailleurs été déclarés dans l'Orne et le Calvados en 2022.**

Deux plans d'action nationaux ont été mis en œuvre en 2010 et en 2012. Ils ont permis de conserver in extremis le statut indemne de la France, mais des difficultés persistent pour atteindre l'éradication de la maladie et pour maintenir un niveau intense de mobilisation des différents acteurs sur le long terme. En particulier, il apparaît indispensable **d'accentuer les efforts sur la qualité du dépistage et le développement de la biosécurité** vis-à-vis des différents facteurs de risque identifiés à ce jour (pâturage voisin ou partage d'un point d'eau avec un élevage infecté, vente d'animaux infectés, faune sauvage, etc.). Ces efforts sont accompagnés des mesures financières adaptées.

Dans le cadre du plan national biosécurité Tuberculose, **4 sessions de formations** ont été proposées aux éleveurs limitrophes des foyers. Ces formations, animées par un binôme de formateurs GDS-GTV (2 dans la Manche et 2 dans le Calvados), n'ont pas eu le succès attendu. En effet, pour la Manche, sur 58 élevages sollicités autour d'un ancien foyer, seulement 2 éleveurs ont répondu positivement. Compte tenu du manque de participation, la formation a été reportée. Toutefois, le GDS tient à rappeler l'importance de ces formations basées sur l'échange, la compréhension du bien fondé des mesures de biosécurité et leur mise en application dans les élevages. **De nouvelles formations seront proposées en 2023.**

Les adhérents peuvent bénéficier d'un accompagnement financier du GDS :

- **Aide à l'abattage diagnostique du bovin** : 230 € / bovin en Caisse Simple – 460 € / bovin en Caisse Complémentaire.
- **Aides à la tuberculination et à la contention dans le cadre d'un cheptel classé « à risques » par l'État** : 50 % du montant HT en Caisse Simple – 75 % en Caisse Complémentaire (après déduction de l'aide de l'État).
- **Aide à la contention en ZPR** à hauteur de 0,80 € HT / bovin en Caisse Simple – 1,10 € HT / bovin en Caisse Complémentaire.
- **Désinfection suite abattage total** à hauteur de 25 % du montant HT.
- En cas d'éligibilité à l'indemnisation du Fond National Agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE), **le GDS vous propose automatiquement l'instruction du dossier** (élevages adhérents) [« Les indemnités et les critères d'éligibilité sont fixés nationalement. Les indemnités sont calculées nationalement sur la base de barèmes spécifiques à chaque type de production ».]





Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

Virus de la famille des herpès, la Rhinotrachéite Infectieuse Bovine présente la particularité de vivre longtemps cachée dans les ganglions des bovins. Suite à la réactivation du virus, les animaux porteurs latents peuvent ré-excréter le virus et contaminer le reste du troupeau ou leur voisinage.

87,6 %

d'ateliers bovins "indemnes d'IBR" dans la Manche (hors élevage sans statut) **(93,2 % en 2021).**

25 933

analyses IBR sur le sang lors des prophylaxies dont **120 positives** dans 12 cheptels **(29 975 dont 119 positives en 2021).**

27 082

bovins contrôlés à l'introduction en IBR dont **40 positifs (2021 : 30 977 dont 20 positifs).**

13 262

bovins ont dérogé au contrôle à l'achat **(9 393 en 2021).**



Nous visons l'éradication du virus, grâce à la mise en place de :

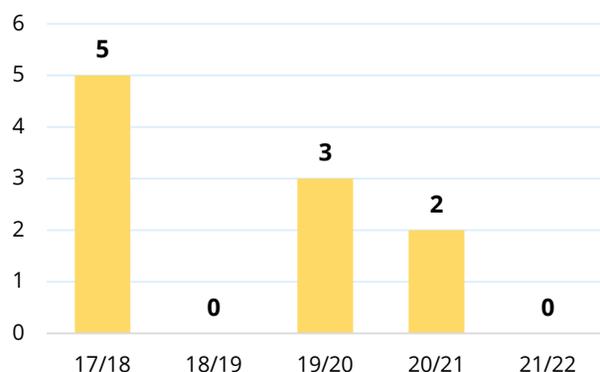
- La généralisation des statuts des cheptels vis-à-vis de l'IBR,
- La surveillance des cheptels par la prophylaxie annuelle et des contrôles d'introduction,
- L'assainissement des derniers cheptels infectés.

Avec la "Zone Épidémiologiquement Favorable", le nombre d'analyses sur prophylaxie IBR a de nouveau diminué de **13 %** entre 2021 et 2022 **(29 975 en 2021 contre 25 933 en 2022).**

Assainissement IBR

Dans le département, il restait, au 31 décembre 2022, **29 cheptels** détenant au moins un bovin positif (**contre 27 cheptels infectés au 31/12/2021 et 36 au 31/12/2020**). Nous n'avons pas eu **de nouveaux cheptels positifs** dans la Manche en 2022 en prophylaxie.

Nombre de nouveaux cheptels positifs en prophylaxie



Lors d'une nouvelle infection, en partenariat avec le vétérinaire sanitaire, nous intervenons rapidement pour stabiliser la circulation virale et mettre en oeuvre des mesures de lutte adaptées à l'élevage et pour la protection du voisinage.

Ce suivi passe par une enquête épidémiologique et la mise en place d'un protocole vaccinal.



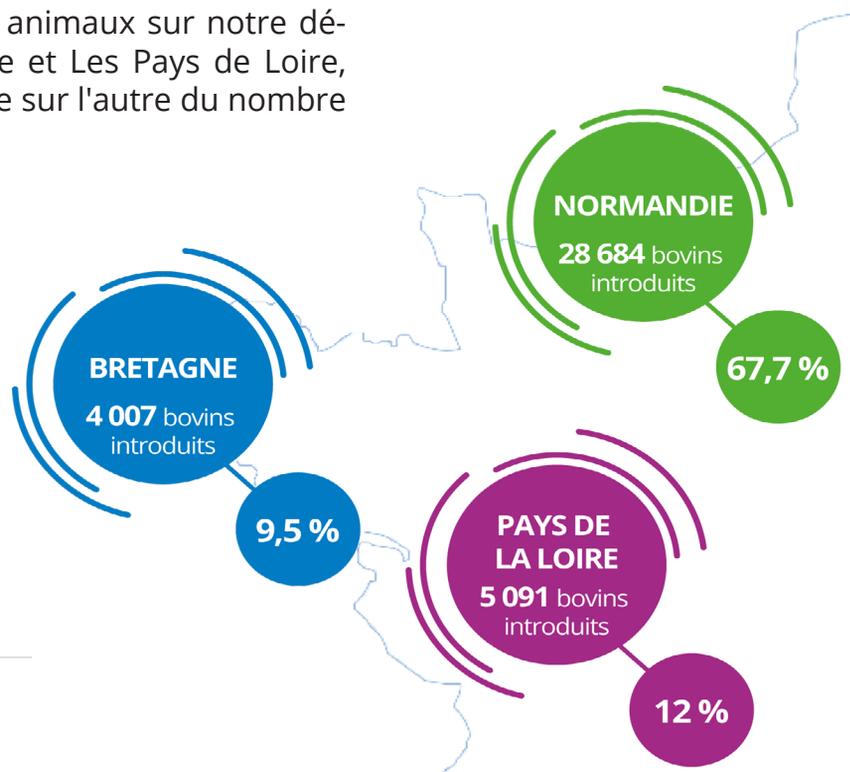
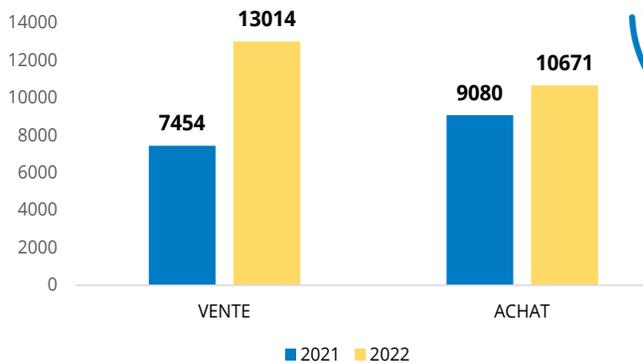


Mouvements de bovins (hors ateliers déroga- taires)

En 2022, **42 407 bovins ont été introduits**, ce qui représente une augmentation des introductions de **1,70 %** dans notre département, soit **718 bovins** de plus qu'en 2021.

Les 3 principales régions introduisant des animaux sur notre département sont la Normandie, la Bretagne et Les Pays de Loire, avec néanmoins des variations d'une année sur l'autre du nombre de bovins introduits depuis ces régions.

Nombre de bovins faisant l'objet d'une recherche complémentaire avant la vente ou à l'introduction



Nous conseillons aux éleveurs de privilégier le transport sécurisé avec **les contrôles réalisés avant la vente** afin d'éviter tous risques sanitaires. Entre 2021 et 2022, on constate une augmentation des demandes de transport sécurisé pour **1 364 bovins**.

Pour rappel, depuis 2022, les prises en charge des analyses et des prélèvements sont plus avantageuses pour les contrôles avant-vente.

Catégorie d'introduction de bovins en 2022

	DÉROGATION	PS IBR	VACCINATION IBR	EN RELATION/FUSION/CHANGEMENT COMMUNE...
Nombre de bovins	11 794 (10 430)*	27 221 (26 517)*	467 (828)*	2 925 (3 914)*
Pourcentage	27,8 % (25 %)*	64,2 % (63,6 %)*	1,1 % (2 %)*	6,9 % (9,4 %)*

* en 2021

Analyses complémentaires réalisées lors des ventes / achats

	Avant-vente	Achat
BVD	5 779 (6 913)*	9 338 (7 568)*
Néosporose	6 519 (6 352)*	4 299 (4 547)*
Paratuberculose	4 956 (5 074)*	2 360 (2 347)*

* en 2021





Diarrhée Virale Bovine (BVD)

Cliniquement, la BVD revêt plusieurs formes :

- la “**Virémie transitoire**” provoque chez les bovins non protégés une interruption de gestation et parfois de la diarrhée. Elle favorise également les maladies des veaux.
- la “**Virémie permanente**” concerne les bovins **IPI (Infectés Permanents Immunotolérants)**, contaminés dans le ventre de leur mère. Ils constituent une source majeure d'excrétion du virus et pérennisent ainsi l'infection dans les cheptels.



Plan de lutte

119 plans souscrits en 2022
(138 en 2021),
3 450 analyses sur le sang
(8 569 en 2021).

Boucles auriculaires BVD

2 463 éleveurs réalisent des
prélèvements de cartilage
auriculaire sur les veaux
nouveaux-nés (**2 261 en 2021**),
130 052 prélèvements
auriculaires
(92 515 en 2021).

Bilans

Jeunes Agriculteurs

69 bilans troupeau BVD,
1 640 analyses sur le sang
(2 845 en 2021).

Au total, les dépistages sur les cartilages auriculaires et le sang ont permis de dépister **585 bovins IPI et 56 bovins virémiques (respectivement 567 et 113 en 2021)**.



Néosporose

Cette maladie parasitaire peut entraîner des interruptions de gestation à tous les stades, avec un pic entre 3 et 6 mois de gestation. La transmission se fait le plus souvent de la mère au veau pendant la gestation avec des avortements sporadiques dans les lignées des positives. La contamination des reproductrices par la consommation d'aliment souillé par les crottes d'un chien contaminé peut entraîner plusieurs avortements en quelques semaines.



10 plans souscrits en 2022 (contre 36 en 2021).

315 bovins positifs dans les cheptels ayant réalisés des dépistages de plan de lutte (**888 en 2021**) pour **2 590 analyses : 12,1 % de positifs (9 981 analyses en 2021 pour 8,9 % de positifs)**.

Un dépistage sérologique sur lait de tank a été effectué chez tous les producteurs de lait adhérents en fin d'année 2022. **Sur les 2 604 analyses réalisées, 13,9 % se sont révélées positives (2 409 analyses en 2021 pour 13,8 % de positives)**.





Paratuberculose

La Paratuberculose est une maladie incurable des ruminants due à une mycobactérie. Elle s'exprime sur les bovins âgés d'au moins 2 ans par une diarrhée persistante, accompagnée d'un amaigrissement prononcé.

150

cheptels étaient engagés dans le plan de lutte au 31/12/2022 (- 15,3 %).

23

cheptels se sont nouvellement engagés dans le plan en 2022 (**32 en 2021**).



Le dépistage systématique de la Paratuberculose dans les troupeaux laitiers a été de nouveau réalisé fin 2022 à partir de l'analyse d'un échantillon de lait de tank.

Sur les 2 361 analyses réalisées sur lait de tank (2 312 en 2021), 46,8 % des cheptels ont des résultats positifs (67 % en 2021).

En allaitant, **sur les 1 145 mélanges de 10 bovins analysés, 67 % sont forts positifs.**

Besnoitiose

La Besnoitiose est une maladie parasitaire vectorielle **émergente**, en forte progression en France depuis le Sud-ouest où elle a longtemps été cantonnée jusqu'en 2000. Souvent silencieuse (portage), cette maladie s'exprime cliniquement par une phase fébrile, puis apparition d'œdèmes, et enfin par de la sclérodermie. Les vecteurs reconnus sont des mouches piqueuses (taons et stomoxes). Les aiguilles à usage non unique présentent également un risque. La diffusion d'un troupeau à l'autre est très faible au-delà de 500 mètres. **Incurable, la Besnoitiose n'est pas règlementée.**

Le dispositif de surveillance renforcée de la Besnoitiose a été mis en place dans la Manche en mai 2021, avec 2 volets :

- Analyse sérologique Besnoitiose systématique sur le sang des bovins âgés de plus de 6 mois prélevés dans le cadre d'une transaction :

> **34 bovins dépistés non-négatifs** sur 2022 dont 22 confirmés et 6 avec confirmation non faite (plasma) mais DO élevé, soient **28 bovins contaminés** sur **18 431 analyses** (0,15 %), mais des taux variables selon le département de naissance. Contrôles non effectués sur les bovins nés en Normandie depuis octobre 2022.

> Depuis 2 ans : 77 bovins introduits contaminés (71 positifs confirmés et 6 avec confirmation non faite (plasma)).

- Prophylaxie : surveillance sérologique de mélange (lait de tank / sang) :

> **1 309 cheptels ont été contrôlés** lors des prophylaxies sur 2022 : 2 cheptels et 3 bovins introduits avant la mise en place du dispositif de surveillance renforcée. La surveillance a été affinée sur la campagne 2022/2023 avec autant de mélanges de 10 que de bovins, y compris dans les troupeaux avec moins de 10 bovins (1 à 2 mélanges de 10 sur 2021/2022).



© Dr S. Maudelonde (AGRIAL)



Les analyses sérologiques sur lait de tank n'ont pas été reconduites sur 2022 suite à des problèmes de performance du kit utilisé en 2021.





Suivi des avortements

Le GDS propose la recherche systématique **en PCR** de la Fièvre Q, de la BVD, **en direct et après enrichissement** de la Salmonellose sur le placenta (de préférence) ou mucus et de la Néosporose sur le sang de la mère (sérologie). Sur demande du vétérinaire traitant, des recherches de l'Ehrlichiose et du BoHV4 peuvent être ajoutées. Des recherches mycologiques, bactériologiques et une sérologie Néosporose sont également effectuées sur l'avorton.

1 980

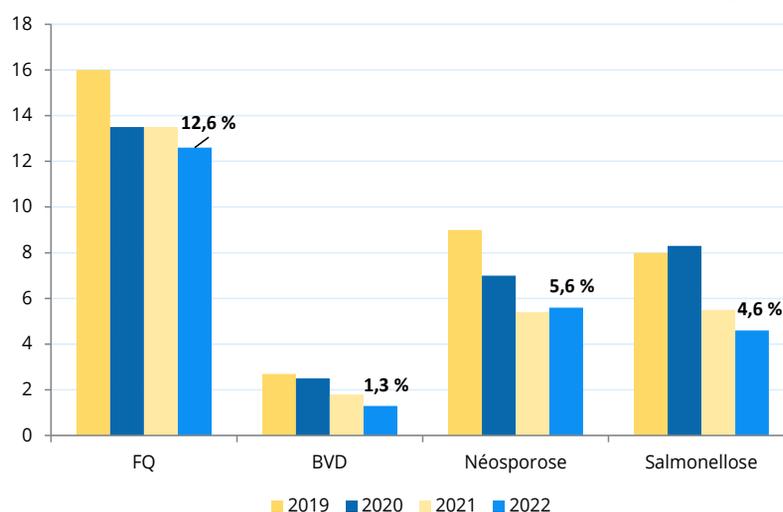
protocoles "recherches sur avortées"
en 2022 (contre **1 884** en 2021).

Concernant les recherches systématiques, les résultats positifs sont dans le tableau à droite.

À ces recherches systématiques, s'ajoutent des recherches ciblées :

- **17,7 % d'Ehrlichiose sur 1 354 analyses,**
- **15,4 % de BoHV4 sur 39 analyses.**

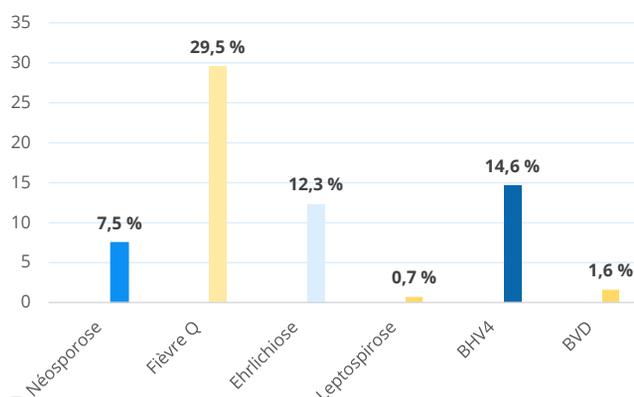
Évolution des résultats de recherches sur avortées (en pourcentage)



Dans les cheptels affectés par des troubles de la reproduction, un sondage sérologique sur 10 reproductrices est proposé, en fonction de la demande des vétérinaires traitants.

Lors de l'acheminement de l'avorton en bon état au LABEO Manche, **9,5 % présentent des analyses positives avec mise en évidence d'un agent pathogène.**

Répartition des résultats positifs lors de demandes de PAC



En 2022, il y a eu **67 demandes de Protocole Avortement Cheptel (PAC), dont 61 avec au moins un résultat positif.** Les pourcentages de positifs sur le nombre de recherches effectuées se trouvent sur le graphique de gauche.

Depuis 2021, la recherche Ehrlichiose est effectuée systématiquement sur le placenta des femelles avortées, et ce, du **1^{er} avril au 31 décembre de chaque année.**





Qualité du lait - Contrat "Cellules Hors Normes"

Ce contrat régional piloté par le CRIEL doit permettre aux éleveurs concernés par des taux cellulaires au-dessus de 400 000 cellules de retrouver des taux conformes. Le CRIEL délègue notamment le conseil au GDS 50. Les éleveurs qui suivent les conseils apportés obtiennent une meilleure valorisation de leur production par le respect de la réglementation européenne.

16 plans cellules suivis en 2022 (contre **61 en 2021**), avec **14 contrats signés** (**21 en 2021**), pour un total de **29 visites d'élevages** dans le cadre du contrat (**81 en 2021**).
La baisse s'explique par le changement récent de mode de calcul des cellules.

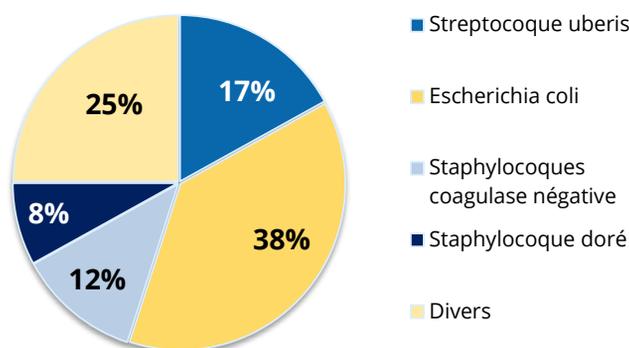


Qualité du lait - Mammmites et/ou dégradation des taux cellulaires

Lors d'épisode de mammites, avec ou sans dégradation du taux cellulaire du tank, le GDS propose d'accompagner les éleveurs dans la recherche des causes. Il recommande l'envoi groupé de 5 échantillons de lait individuels au LABEO 50 par tranche de 100 vaches laitières. Les analyses sont prises en charge en partie par le GDS.

Le GDS propose également un audit d'élevage, suite à des résultats d'analyses de lait de mammites effectuées par le LABEO et après envoi de l'historique des comptages cellulaires individuels.

Répartition des bactéries isolées dans les laits de mammites



On observe une prédominance d'**Escherichia coli** et du **Streptocoque uberis** qui représentent **plus de la moitié des agents de mammites isolés**.





Installations et regroupements de cheptels

Lors de l'installation d'un éleveur, de l'arrivée d'un associé ou d'un regroupement de 2 cheptels, il est nécessaire de faire un bilan sanitaire du (ou des) troupeau(x). Il est proposé aux éleveurs :

- Un bilan de troupeau(x) avec des recherches de la BVD, de la Paratuberculose et de la Néosporose,
- Une exonération de cotisation suite à la participation à la formation "Éleveur-Infirmier de ses bovins" pour les jeunes installés,
- 1^{ère} année du suivi de la qualité de l'eau offerte,
- Un bon FARAGO valable 3 ans pour une prestation réalisée par FARAGO à hauteur de 200 à 250 € selon prestation.



113 visites d'exploitation (159 en 2021).

61 Jeunes Agriculteurs (78 en 2021) ont souscrit un Contrat Jeune Installé d'adhésion à la Caisse Complémentaire.

77 439 € de prise en charge d'analyses dans le cadre des contrats Jeune Installé.

24 jeunes ont souscrit une convention de soins avec leur vétérinaire soutenue par le Conseil Départemental de la Manche.



Le GTV et le GDS soutiennent l'établissement de conventions de prévention sanitaire et de soins entre les éleveurs et leur vétérinaire. Ce dispositif a obtenu une aide financière du Conseil Départemental de la Manche pour les Jeunes Agriculteurs. En effet, il finance la convention à hauteur de **500 € pendant 3 ans après signature du jeune installé**, s'il répond aux critères d'éligibilité suivant :

- L'éleveur est âgé de moins de 40 ans,
- Le cheptel pour l'espèce concernée est adhérent au GDS,
- La convention comprend à minima :
 - > Un suivi reproduction de l'ensemble du cheptel ainsi qu'au moins une autre action de type suivi santé veaux / génisses, suivi parasitisme, suivi qualité du lait, suivi pathologies respiratoires,OU
- > Au moins deux des suivis précités (en l'absence de suivi de reproduction).

La convention est conduite par le cabinet reconnu vétérinaire sanitaire et pour une durée objectif de 3 années minimum.

Les éleveurs qui réalisent ces suivis avec leurs vétérinaires (reproduction, parasitisme, pathologies respiratoires, etc.), et répondant aux critères, ont bénéficié de cette aide en 2022.

Le GDS accorde depuis 2022 une aide supplémentaire de **500 €** aux JA en 1^{ère} année de convention.







Adhésions au 30/06/2022

ESPÈCES	DÉTENTEURS		ADHÉRENTS GDS			
	Nombre d'éleveurs	Nombre d'animaux de plus de 6 mois	Nombre d'éleveurs adhérents	Pourcentage d'éleveurs adhérents	Nombre d'animaux de plus de 6 mois	Pourcentage d'animaux adhérents
OVINS	3 172	49 816	2 006	63 % (- 2 %)	29 656	60 % (- 3 %)
CAPRINS	287	4 579	196	68 % (+ 1 %)	3 573	78 % (- 6 %)

Le cheptel et le taux d'adhésion ovin régresse. Le cheptel caprin s'accroît et le taux d'élevages adhérents progresse.

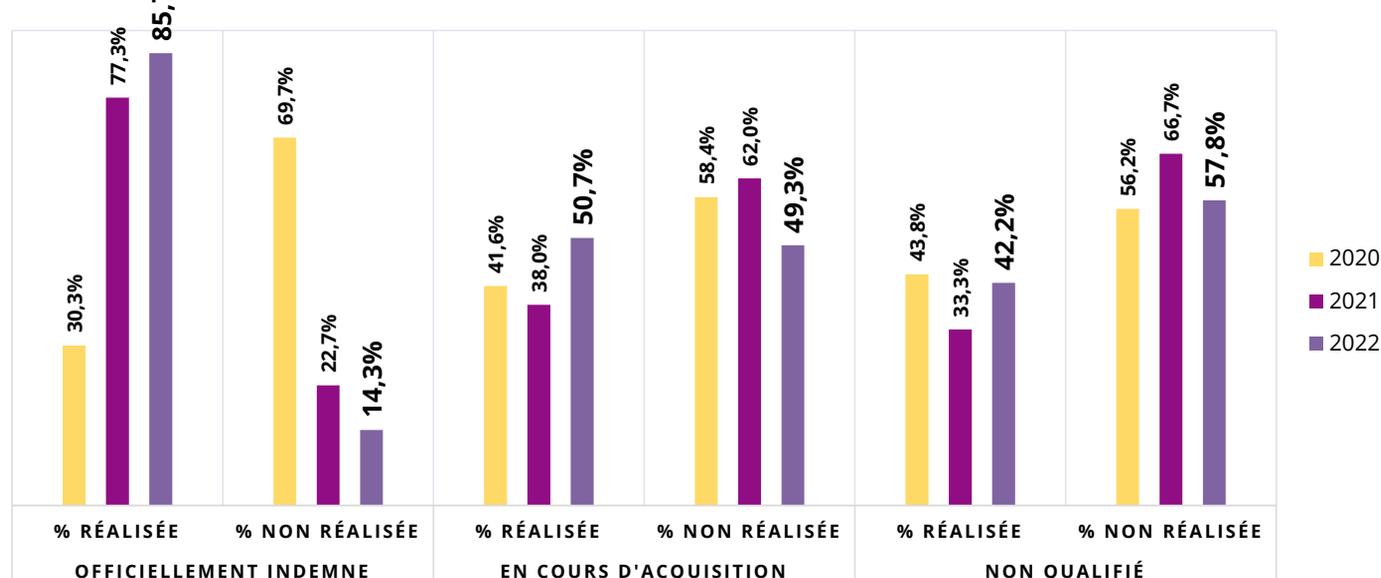
Recherche de la Brucellose

La prophylaxie de la Brucellose a pour objet l'acquisition ou le maintien de la qualification "officiellement indemne" des troupeaux d'ovins et de caprins. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du pourcentage de cheptels ayant réalisé la prophylaxie par qualification et par campagne.

Évolution chez les ovins



Évolution chez les caprins





Aide au diagnostic

Les adhérents de la section peuvent bénéficier d'aides financières pour la réalisation de certaines analyses.

TYPES DE RECHERCHES	CAPRINS		OVINS	
	Nombre de recherches	Résultats principaux	Nombre de recherches	Résultats principaux
Autopsies	8	Entérotoxémie, Parasitisme gastro-intestinal	4	Parasitisme gastro-intestinal
Avortements	4	Toxoplasmose	15	Toxoplasmose
CAEV	1	Absente		
Parasites dans les crottes	8	Strongylose digestive	17	Strongylose digestive
Paratuberculose	5	3 positifs	0	
Qualité bactériologique de l'eau	1	Potable	0	
Tremblante (génotypage des béliers)			10	5 résistants 5 sensibles 0 très sensible
Visna-Maëdi			0	
Divers	6	Mammites à staphylocoques, Strongylose respiratoire, Paratuberculose	7	Diarrhées colibacillaires des agneaux, Pneumonies infectieuses



Nombre record d'analyses en caprins : toutes en développement sauf le CAEV et les diverses. Les analyses se développent en ovins, avec surtout des recherches sur avortés.

Services complémentaires :

- **Location de la baignoire pour le traitement des parasites externes** : 1 adhérent a pu louer la baignoire à FARAGO Manche Calvados avec une aide financière du GDS.
- **GDS Infos Ovins / Caprins** : envoi d'un bulletin destiné à tous les éleveurs de la section en janvier et en juillet 2022.



SECTION PORCINE

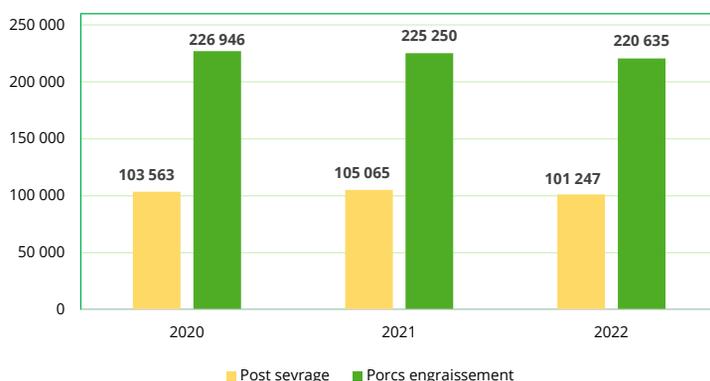




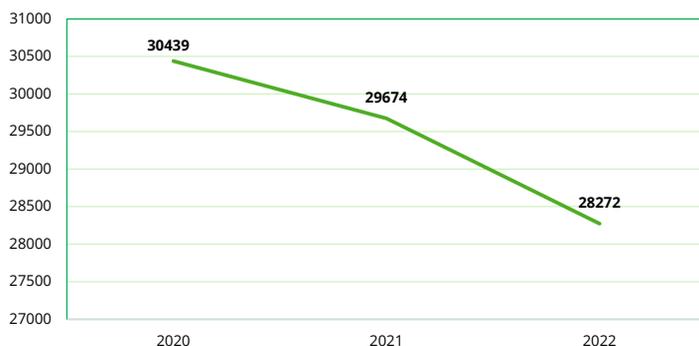
Le cheptel porcin de la Manche

Avec **383 cheptels**, l'effectif porcin de la Manche diminue en 2022 (- 7). En plus du suivi des prophylaxie, le GDS met à disposition des éleveurs adhérents à la section, des services de plus en plus diversifiés permettant notamment de mettre la biosécurité au cœur de la prévention sanitaire, de lutter contre l'expansion des virus tels que le SDRP et de prévenir une éventuelle introduction de la Peste Porcine Africaine.

Évolution des effectifs de porcs



Évolution des effectifs de truies



- Taux d'adhésion stable avec **61,7 % des élevages actifs (61 % en 2021)**,
- **9 visites d'élevages** pour réaliser notamment des audits de biosécurité (**43 en 2021**),
 - **1 session de formation « biosécurité »** organisée.

La délégation de service public

Le GDS est en charge du suivi des maladies porcines réglementées par délégation de service public de la part de la Direction Départementale de la Protection des Populations. Depuis 2006, le SDRP est inclus dans ce suivi par un arrêté préfectoral.

MALADIES RÉGLEMENTÉES	NOMBRE D'ANALYSES	RÉSULTATS
Aujesky	873	Aucun cheptel positif
Peste Porcine Classique	188	Aucun cheptel positif





Syndrome Dysgénique et Respiratoire Porcin (SDRP)

Les symptômes du SDRP sont variés et peuvent aussi bien affecter la santé des animaux (toux, diarrhées, etc.) que leur reproduction, engendrant ainsi des pertes économiques parfois conséquentes.

Chaque année, le GDS Manche coordonne la surveillance de ce virus dans tous les élevages et propose un plan de lutte (aides à la vaccination ou au dépeuplement / repeuplement) pour chaque nouveau foyer, sous réserve qu'il soit adhérent à la section porcine.

Depuis 2018, les Membres du Bureau ont décidé d'accroître la surveillance dans le Sud Manche où la prévalence du SDRP est la plus élevée du département.

4 nouveaux cheptels positifs en SDRP en 2022 (**4 en 2021**)
Parmi eux, 1 élevage a bénéficié d'une aide à la vaccination pour
un montant total de 3 400 €.

Répartition statuts SDRP 2022

Positifs	13,5 %
Négatifs	49 %
Intermédiaires	1,5 %
Inconnus	7 %
Vides	29 %

***51 cheptels positifs en 2022 contre 47 en 2021.**



Peste Porcine Africaine

La Peste Porcine Africaine est apparue en Italie au début de l'année 2022 avec **74 cas détectés sur des sangliers** dans le Piémont et en Ligurie au 09 mars. La zone infestée se situait à 86 km de la frontière franco-italienne.

La mise en place de deux rideaux de clôtures a été lancée le 1^{er} février 2022 :

- Un 1^{er} rideau, positionné sur les autoroutes E25 et A7,
- Un 2nd rideau viendra compléter le dispositif à l'ouest, au nord et à l'est du 1^{er} rideau.



En Allemagne, **un foyer a été détecté le 25/05/2022 dans un élevage plein air** du Land du Bade-Wurtemberg.

Début 2023, de nouvelles contaminations subsistent dans les 2 régions italiennes avec **1 cas détecté** au-delà du 2nd rideau de clôture, soit à 69 km de la frontière franco-italienne.





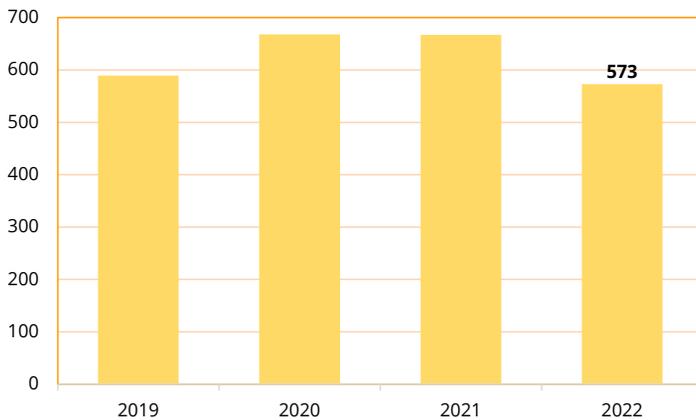


En 2022, le GDS Apicole est devenu une section du GDS multi-espèces de la Manche.

Déclarations de ruchers

Depuis 2016, les déclarations de ruchers sont intégralement centralisées par les services de la DGAL via un formulaire papier ou une e-déclaration du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Évolution du nombre d'apiculteurs déclarants



573 apiculteurs déclarants.

955 emplacements de ruchers.

289 adhérents au GDS apicole (315 en 2021).

Luttes collectives

Sur le plan sanitaire, les 2 principales maladies combattues sont la **"Varroase"** et la **"Loque américaine"**. Pour lutter contre l'acarien *Varroa destructor*, responsable de la Varroase, le Plan Sanitaire d'Élevage (PSE) agréé permet de distribuer des médicaments à base d'amitraz. Cette action est conduite avec le soutien du Conseil Départemental. La lutte contre la Loque américaine, maladie du couvain très contagieuse causée par une bactérie (*Paenibacillus larvae*), fait l'objet de visites sanitaires des ruchers organisées par la DDPP.

Pas d'APMS pour de la Loque américaine, ni d'Arrêtés Préfectoraux portant Déclaration d'Infection (APDI) (**0 APDI en 2022**).

3

visites sanitaires réalisées par les vétérinaires mandatés.

9 924

nids de frelons asiatiques signalés (**4 139 en 2021**) pour **9 123 nids détruits** (**3 849 en 2021**).



Avec le soutien financier du Conseil Départemental, l'action de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) et la participation du GDS Apicole et de Manche Apicole ont permis de mettre en place, depuis 2016, un programme de lutte collective contre le frelon asiatique. Cette lutte a permis de constituer un réseau de référents locaux formés par la FDGDON et un engagement massif des communes du département, aujourd'hui de l'ordre de 97 %. Renseignements sur : <https://www.frelonasiatique50.fr/>. Cette lutte est d'autant plus d'actualité que le nombre de nids de frelons asiatiques a plus que doublé par rapport à 2021 !









Formations - Interventions

Le GDS 50 forme ses adhérents et participe à des sessions d'informations lors de journées techniques, forums et autres événements.

18 sessions de formation - 163 éleveurs formés - 9,5 journées d'intervention

L'objectif des formations et interventions est de vous apporter une mise à jour des notions, d'acquiescer de nouvelles connaissances entre éleveurs. Outre une partie technique en salle, les éleveurs bénéficient sur la plupart des formations

En section bovine

En partenariat avec



Écornage précoce des veaux
42 participants
5 sessions de **1** jour



Éleveur-infirmier de ses bovins
laitiers
23 participants
2 sessions de **2** jours



Veau : l'avenir de mon troupeau
25 participants
3 sessions de **3** jours
(dont une partie individualisée en élevage)



Biosécurité et Tuberculose en élevage
5 participants
1 session de **1** jour



Intervention dans les **2** forums cédants
organisés par les JA
70 participants

Le GDS de la Manche intervient aussi dans les MFR ou lycées agricoles

Interventions module sanitaire
5,5 jours à l'Abbaye de Montebourg
23 participants

Interventions pour présentation du GDS
1 demi-journée à la MFR de Condé + 1,5 jours de participation aux formations boiterie, EIB et écornage
5 participants

2 demi-journées au Lycée de Thère
30 participants

1 demi-journée à la MFR de Granville
40 participants





Interventions - Informations

Interventions axées sur la prévention sanitaire. Il intervient également dans les congrès, foires, portes ouvertes,

Interventions auprès d'environ **165 personnes - 5 événements agricoles**

Acquérir des nouvelles compétences avec des formations de découverte ou de perfectionnement et d'échanger ses expériences d'une partie mise en pratique des acquis sur le terrain.

En section ovine-caprine

Merci à nos intervenants, Dr AUTEF (87) et Dr ROFFET (35) pour l'accompagnement dans ces formations, quasiment toutes nouvelles.



La reproduction : mieux la préparer en anticipant
9 participants
1 session de 1 jour



Un mouton qui boîtie, une fatalité ?
8 participants
1 session de 1 jour



Initiation à l'homéopathie en élevage caprin
10 participants
1 session de 1 jour



Les vermifuges seraient-ils moins efficaces ?
13 participants
1 session de 1 jour



Les principales maladies infectieuses de l'adulte
14 participants
1 session de 1 jour

En producteurs fermiers



Utiliser le nouveau GIBPH
7 participants
1 session de 2 jours

En section porcine



Biosécurité porc
7 participants
1 session de 1 jour





Formations - Interventions - Informations

Outre les formations, le GDS a à coeur d'aller à la rencontre des éleveurs, notamment de ses adhérents, et d'échanger avec ses différents partenaires. Il a de ce fait répondu présent aux divers événements agricoles organisés dans le département en 2022 tels que : **la Fête de la Bio, la Foire de Jobourg, le Festival de la Terre et de la Ruralité, la Foire de Lessay, le Festival de la Viande ou encore la Foire Saint Martin.**

Ces événements constituent des moments privilégiés de partage et de convivialité.



Dès le mois de juin, nous avons apprécié de pouvoir retrouver nos adhérents et partenaires.

FÊTE DE LA BIO
le 12 juin
à Le Theil

FESTIVAL DE LA TERRE ET DE LA RURALITÉ
le 4 septembre
à Écausseville



Nous profitons de ce type d'événements pour communiquer sur l'actualité sanitaire et nos nouveautés.



Nous rencontrons dans ces événements nos adhérents des différentes sections.

FOIRE AUX MOUTONS DE JOBOURG
le 6 août à Jobourg



Nos équipes accueillent le public tout au long de la journée, pendant 3 jours !

FOIRE SAINTE-CROIX
du 9 au 11 septembre
à Lessay



Comme à la foire de Lessay, les conseillers sanitaires procèdent à l'identification et la vérification des bovins !

FESTIVAL DE LA VIANDE
le 19 novembre
à Torigny-les-Villes

FOIRE SAINT-MARTIN
les 5,6 et 8 novembre
à St-Hilaire-du-Harcouët



Des éleveurs en nombre pour inaugurer la nouvelle formule des réunions de secteurs avec une réunion en salle et une visite d'exploitation sur le thème de l'eau

- Près de 140 participants sur les 6 secteurs concernés
 - 96 % de satisfaction
- 91 % des participants recommandent nos réunions de secteurs pour la saison suivante

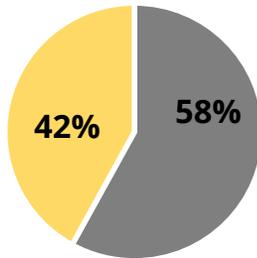




Qualité de l'eau

Partenaire historique des éleveurs dans ce domaine depuis de nombreuses années, le GDS de la Manche est un acteur majeur dans l'accompagnement et la prise en charge des analyses d'eau réalisées chez les adhérents optant pour une fourniture d'eau issue d'un captage privé.

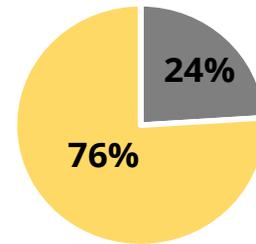
Conformité des prélèvements



■ Conformes ■ Non conformes

1 635
prélèvements réalisés.

Conformité des traitements



■ Absence ■ Présence

Face à l'importance de ces résultats non conformes, nous remarquons une réelle prise de conscience des éleveurs. En effet, la demande d'analyses complémentaires et d'accompagnement technique augmente chaque année. Notre offre analytique est aujourd'hui complétée par un accompagnement en conseils techniques sur le terrain réalisé par deux conseillers spécialisés. Le GDS de la Manche est aujourd'hui reconnu comme **acteur technique de la filière de l'eau**.

Nombre d'analyses de recontrôles

2021	2022
147	231

+ 36 %



Suite à une demande d'évolution du service, le GDS a fait évoluer son offre dans ce domaine. Nous proposons désormais **un nouveau service de suivi qualité de l'eau à l'ensemble de nos adhérents bovins**. Ce nouvel accompagnement individualisé comprend une visite de mise en place avec la réalisation d'une analyse complète, une évaluation des risques du captage ainsi que l'accès à l'eau des animaux.



Le GDS présent auprès des Jeunes Agriculteurs

Ce nouveau service est venu compléter les avantages du Contrat Nouvel Installé en offrant aux Jeunes Agriculteurs une visite sur le thème de la qualité de l'eau, ainsi qu'une analyse prise en charge à 100 % HT, permettant de faire un état des lieux à l'installation.

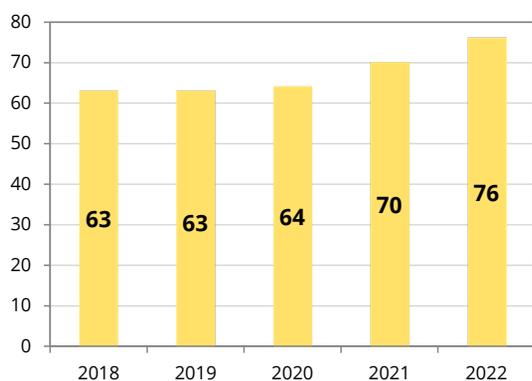




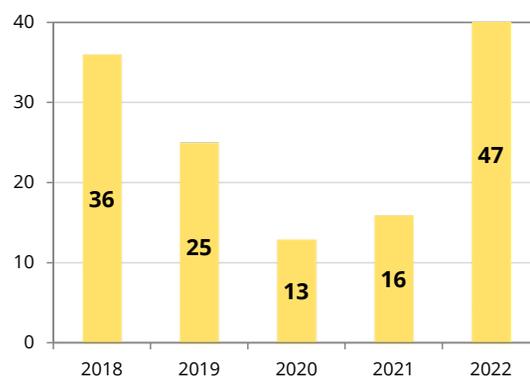
Suivi des producteurs fermiers

Ce suivi a pour objectif d'aider les producteurs laitiers fermiers, quelle que soit l'espèce, à maîtriser la qualité sanitaire de leurs produits et à améliorer l'image de marque régionale de leurs productions auprès des consommateurs. Les prélèvements mensuels de lait de mélange sont effectués par le GDS puis analysés au LILANO. En cas de résultats défavorables, un technicien du GDS intervient immédiatement et les analyses supplémentaires sont prises en charge.

Évolution du nombre de contrats dans la Manche



Évolution du nombre d'interventions dans la Manche



Rassemblements



24

marais communaux dans la Manche.

115 cheptels dont 105 pour la Manche (123 cheptels dont 107 pour la Manche en 2021, soit - 5 %) ont mis des bovins dans les marais communaux.

3 218 animaux dont 3 066 bovins pour la Manche (3 313 animaux dont 2 948 bovins pour la Manche en 2021, soit + 4 %).

170 déclarations de mise au marais ont été reçues et vérifiées (158 en 2021).

41 concours de races ou de boucherie (29 concours en 2021) ont été suivis par le GDS pour les espèces bovine ou ovine.

Au total, avec les concours organisés en dehors du département, les éleveurs de la Manche ont participé à 56 manifestations différentes (38 en 2021).

414 certificats sanitaires bovins (258 en 2021) et 63 certificats ovins (38 en 2021) ont été validés en 2022 (pour 28 concours ovins / 16 en 2021).

Le dépistage IBR en sortie de marais n'est plus obligatoire depuis 2020, à condition d'être à jour de sa prophylaxie de la campagne en cours à l'entrée au marais.





Gestion de la qualité



Accréditation COFRAC : le GDS 50 constitue une des sections départementales de l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) de Normandie. Dans ce cadre, les missions de qualification sanitaire déléguées par l'État concernant les opérations de prophylaxie de la Tuberculose, la Brucellose et la Leucose, font l'objet d'une reconnaissance d'accréditation selon la norme ISO 17020. La confidentialité vis-à-vis des informations relatives aux élevages, le respect des principes d'indépendance, d'impartialité et l'assurance de la sécurité et de la protection des données sont ainsi reconnus. L'audit externe qui a eu lieu le 21 mars 2023 a permis de maintenir cette accréditation.

Certification ISO 9001 : la certification ISO 9001 du GDS de la Manche, initialement obtenue en août 2013, porte sur les domaines de la qualification sanitaire des animaux et des élevages de la Manche ainsi que sur le conseil individuel en élevage. Cette certification, gage de qualité, vise à analyser les risques de défaut de qualité de service pour mieux les prévenir et permet ainsi de faire ressortir les forces, faiblesses, menaces et opportunités de chacun de nos processus. Elle permet ainsi d'assurer un système d'amélioration continue de nos services, pour conforter le niveau de satisfaction de nos adhérents. 5 axes ont été définis :



L'audit externe qui a eu lieu du 10 au 12 octobre 2022 a permis de renouveler cette certification.



Certification QUALIOPi sur les actions de formations : le GDS 50 a obtenu en octobre 2021 la reconnaissance d'Organisme de formations selon le Référentiel National de Certification Qualité établi dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et ce, dans le cadre de ses formations externes vers les éleveurs ou vers des conseillers d'entreprises. Cette certification nous permet ainsi d'attester de la qualité de notre processus de formation que nous mettons en œuvre pour concourir au développement des compétences des personnes formées.

L'audit de suivi a eu lieu le 11 avril 2023 et a conforté le professionnalisme dans nos procédures avec aucun écart constaté. L'audit de renouvellement se tiendra fin 2024.





Membres du Bureau



Président

Hervé MARIE

Secteur 4 : Carentan, Montebourg, Valognes



1ère vice-présidente

Geneviève GILLES

Secteur 4 : Carentan, Montebourg, Valognes



2ème vice-président

Vincent GUILLE

Secteur 9 : Granville, Quetteville



3ème vice-président

Xavier QUENTIN

Vétérinaire - représentant le GTV de la Manche



4ème vice-président

Thierry LEFRANC

Président de la section porcine du GDS



Secrétaire

Xavier PICOT

Secteur 17 : St Hilaire du Harcouët



Trésorier

Jean-Luc BARBOT

Secteur 14 : Brecey



Membre

Michel DUQUESNE

Président de la section ovine/caprine du GDS



Membre

Luc CHARDINE

Président des Jeunes Agriculteurs



Membre

Marc LETONDU

Secteur 12 : Villedieu-les-Poêles



Membre

Ludovic LARONCHE

Secteur 2 : St-Pierre-Eglise



Membre

Antoine LETELLIER

Secteur 7 : Coutances



Membre

Emmanuelle GOSELIN

Secteur 1 : Cherbourg-en-Cotentin



Membre

François OSMOND

Secteur 8 : Saint-Lô



Membre

Bruno CORON

Secteur 8 : Saint-Lô





Carte des conseillers de secteur



Estelle HELAINE
estelle.helaine@gds-manche.fr



Jennifer CALVET
jennifer.calvet@gds-manche.fr



Léona ORLANDI
leona.orlandi@gds-manche.fr



Lucie TRUBLET
lucie.trublet@gds-manche.fr



Nicolas MARTINE
nicolas.martine@gds-manche.fr



Stéphanie LEBRANCHU
Responsable du service
conseil technique
02 33 06 48 00
stephanie.lebranchu@gds-manche.fr



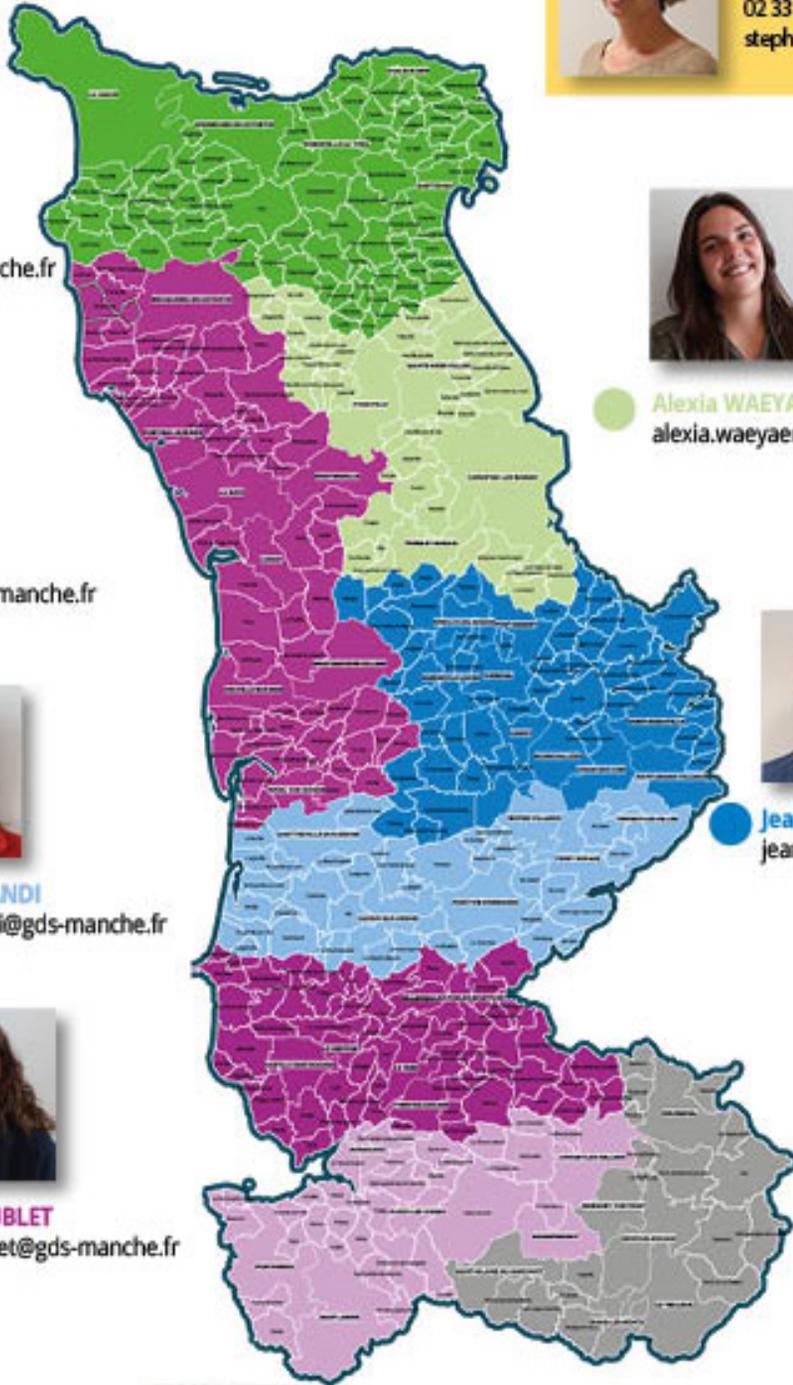
Alexia WAEYAERT
alexia.waeyaert@gds-manche.fr



Jean-François COUPPEY
jeanfrancois.coupey@gds-manche.fr



Elodie HOUSTIN
elodie.houstin@gds-manche.fr



Cotisations 2022/2023

Adhésion section bovine

Forfait de gestion	25€00
Cotisation Caisse Simple mâle	3€61 par bovin
Cotisation Caisse Simple femelle	4€01 par bovin
Cotisation Caisse Complémentaire	1€95 par bovin
Cotisation supplémentaire, année 1 Caisse Complémentaire	0€98 par bovin
Remise Caisse Complémentaire atelier allaitant spécialisé	- 0,20 € par bovin
Caisse Nationale de Solidarité Santé Animale - Cotisation Recherche	0€05 par bovin
CRSSA - CDSSA - Contrôle Intro	0€09 par bovin
Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental	0€10 par bovin
Renforcement de la lutte contre la BVD	0€58 par bovin
Mutualisation prophylaxie Tuberculose de surveillance	0€12 par bovin

Adhésion section ovine / caprine

Forfait de Gestion	18€00
Cotisation par Ovin ou Caprin Reproducteur	1€00 par OV ou CP
Forfait Caisse Prévention et Soutien Complémentaire	6€00
Caisse Prévention et Soutien Complémentaire	0€45 par OV ou CP
Cotisation Études et Recherche (ex : CSSA)	0€01 par OV ou CP
Forfait Tremblante (ovine)	60€00
Cotisation Tremblante (ovine)	1€00 par OV
Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental	0€02 par OV ou CP
Aide GDS prophylaxie Brucellose sur les 5 1ères analyses	- 1€19 par OV ou CP testé
Aide GDS prophylaxie Brucellose (prise de sang de la 6ème à la 20ème)	- 0€60 par OV ou CP testé

Adhésion section porcine

Forfait de gestion	15€00
Reproducteurs (naisseurs)	2€56 par reproducteur
Reproducteurs (naisseurs engraisseurs)	2€56 par reproducteur
Reproducteurs (sélectionneurs multiplicateurs)	3€67 par reproducteur
Places Post Sevrage Engraisseur	0€16 par place
Places PS / naisseur engraisseur	0€06 par place
Places PS / Sélectionneur Multiplicateur	0€11 par place
Places charcutier (seul)	0€40 par place
Places charcutier / naisseur engraisseur	0€11 par place
Places charcutier / selectionneur multiplicateur	0€26 par place



Adhésion section apicole

Cotisation fixe	15€00
Cotisation par ruche	0€30 par ruche

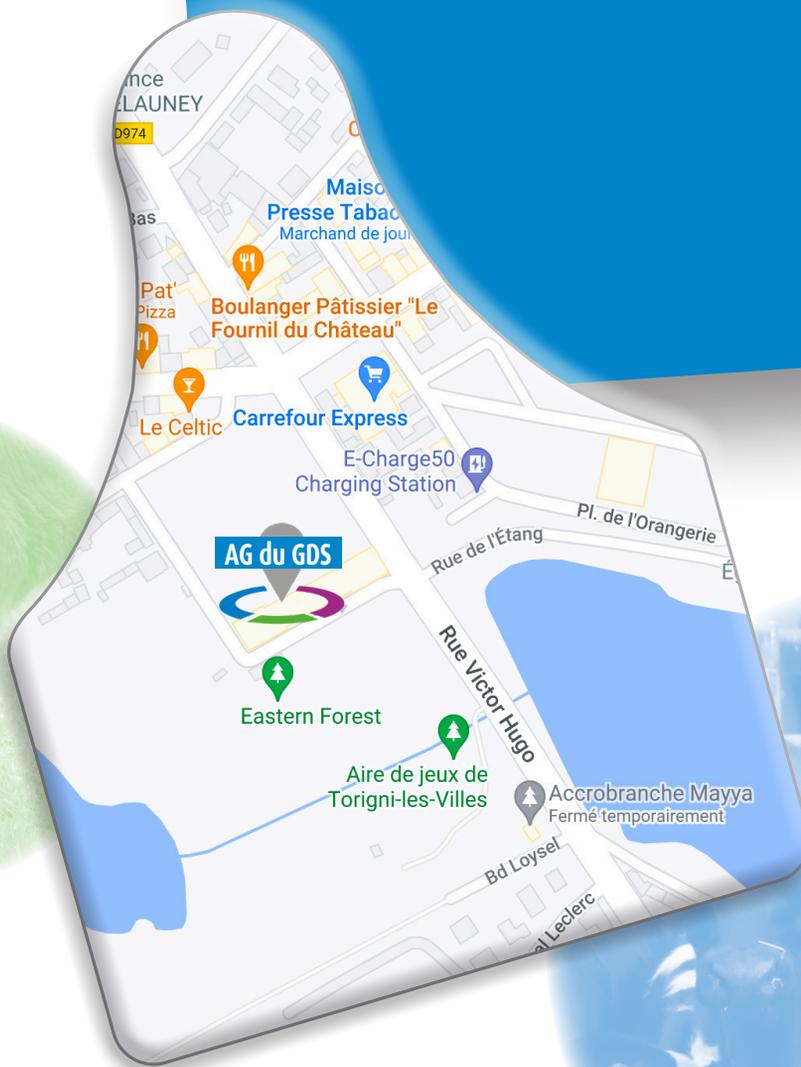
Adhésion section équine

Forfait adhésion	20€00
Cotisation par équidé	7€00



Plan d'accès du Château des Matignon de Torigni-sur-Vire

Place Général de Gaulle
Torigni-sur-Vire
50160 TORIGNY-LES-VILLES



L'action sanitaire ensemble

GDS
Manche

